

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2025.01.22.006

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, dans la grande salle de réunion de l'Espace France Services à Blaye, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 16/01/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel BELIS (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 20

CdC de Blaye (13) :

Titulaires : Baldès D. (avec pouvoir de M. Hervé Gayrard) – Zorrilla X. – Belis JM. – Rodriguez R. – Picq M. – Robin S. – Duez JP. – Besson D. – Collard X. – Séraffon JM.

Suppléants : Laé G. – Gadrat C. – Carreau G.

CdC de l'Estuaire (7) :

Titulaires : Caritan P. – Héraud L. – Laisné JJ. – Rigal JM. – Terrance J. – Gandré A.

Suppléant : Poty M.

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	20
Nombre de pouvoirs	1

Nombre de votes exprimés	21
Votes : Pour	21
Votes : Contre	0
Abstention	0

RAPPORT N°6 - FINANCES : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2025 DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (D. BALDÈS)

Monsieur le Président informe que le montant global des participations financières des Communautés de communes au Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025 s'élève à 195 000,00 €, contre 170 000,00 € l'année dernière. Elles se répartissent comme suit :

	Population (fiche DGF 2024)	% population	1ère part 97 500 €	Potentiel fiscal (fiche DGF 2024)	% Potentiel fiscal	2nde part 97 500 €	Cotisations 2025	%	Cotisations 2024
CdC Estuaire	16 515	43,7%	42 608,36	16 596 371	76,2%	74 247,41	116 855,77	59,9%	102 370,16
CdC Blaye	21 276	56,3%	54 891,64	5 197 604	23,8%	23 252,59	78 144,23	40,1%	67 629,84
TOTAL	37 791	100,0%	97 500,00	21 793 975	100,0%	97 500,00	195 000,00	100,0%	170 000,00

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité :

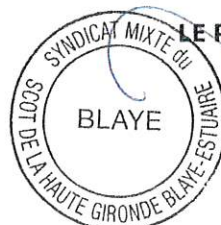
- **Valide** le montant global des participations financières des Communautés de communes au Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025 qui s'élève à 195 000,00 €, ainsi que leur répartition entre les Communautés de communes telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès de ces dernières leur versement et à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Jean-Michel BELIS



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL



Denis BALDÈS